

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DE LA BOURSE DE MONTRÉAL**

Montréal (Québec), le 8 février 2008 – Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Bourse de Montréal Inc. aura lieu afin d'examiner la résolution relative à la fusion avec le Groupe TSX Inc. et de voter sur cette question.

Date : 13 février 2008
Heure : 10 heures
Lieu : Hôtel Ritz-Carlton Montréal
Salle Ovale
1228 Sherbrooke Ouest
Montréal, Québec

L'assemblée sera diffusée en direct sur le site web de la Bourse de Montréal à : www.m-x.ca.

M. Luc Bertrand, président et chef de la direction, se rendra disponible pour les journalistes après l'assemblée.

Les caméras et microphones ne seront pas autorisés dans la Salle Ovale pendant l'assemblée.

La fusion est décrite dans la circulaire de sollicitation de procurations datée du 10 janvier 2008.

À propos de Bourse de Montréal Inc.

La Bourse de Montréal est la bourse canadienne de produits dérivés. On y négocie des dérivés sur taux d'intérêt, des dérivés sur indices et des dérivés sur actions. Par l'entremise de sa chambre de compensation, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés qui possède une cote de crédit AA, la Bourse de Montréal offre des services de compensation, de règlement des transactions et de gestion des risques. Ces services intégrés de négociation et de compensation sont assurés par une suite de solutions en technologie mise au point par la Bourse de Montréal, et appelée SOLA[®]. Les autres intérêts de la Bourse de Montréal comprennent la Boston Options Exchange (BOX), une bourse américaine d'options sur actions dont la Bourse gère les opérations techniques, le Marché canadien de ressources (CAREX), une nouvelle entreprise créée avec NYMEX dédiée au marché énergétique canadien et le Marché climatique de Montréal (MCeX) créé avec la Chicago Climate Exchange[®] vise à établir le premier marché public canadien de produits environnementaux. Pour de plus amples renseignements sur la Bourse de Montréal, allez à www.m-x.ca.